

Mettre fin à la subrogation des IJSS

Constat

Plusieurs clients décident de mettre fin à la subrogation des IJSS.

De ce fait, les salariés doivent avoir les IJ en déduction du brut mais ne doivent plus avoir les IJ nettes qui s'ajoutent en bas de bulletin.

Comment procéder ?

- Aller dans le menu "Traitements"
- Sélectionner "Gestion des prestations IJ"



Gestion des
Prestations...

- Cliquer sur le bouton "Paramétrage"



Paramétrage

- Décocher la case "Employeur subrogé"
-

Valider par le V vert



Personnaliser le paramétrage

Autoriser la saisie d'IJSS même si aucun arrêt n'est associé

Employeur subrogé

Subrogation forcée jusqu'à mois. **Aligner les provisions**

Type d'arrondi Au plus proche (Type Excel) Bancaire

Taux CSG/CRDS (en %)

Taux CSG	<input type="text" value="6,2"/>
Taux CRDS	<input type="text" value="0,5"/>

Modalité de

Rubrique(s) à e
(BRUT ou NET)

Rubrique(s) à c
application des

Le salarié supporte la CSG/CRDS

IJSS Maladie	<input type="checkbox"/>
IJSS Maladie non imposable	<input type="checkbox"/>
IJSS Maternité / Paternité	<input type="checkbox"/>
IJSS Accident du travail	<input type="checkbox"/>
IJSS Prévoyance	<input type="checkbox"/>

SAISIE

SAISIE_ALIM

TP_ANT

AJUS_NET

I_ICP

I_FINCDD



Revision #3

Created 29 January 2025 09:37:30 by Jean François KERSERHO

Updated 6 February 2025 11:21:30 by Jean François KERSERHO